



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2016

**Date de convocation : 15 Juin 2016**

Le Vingt Juin Deux Mil Seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PRÉCY-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Nicole THÉVENET, Maire de la Commune.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme THÉVENET – Mr VANLERBERGHE – Mr MONSOREZ – Mme AUGRY – Mr PRÉNOM – Mr PRONIER – Mr HEDDEBAUX – Mme NICOLAS – Mr JOUBERT – Mr POHU.

**ABSENTS EXCUSES :** Mr CHERONNET – Mme BOUGHEZAL – Mme PELISSE – Mme FRIANT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme NICOLAS

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE CANTINE au SEIN du R.P.I. de FRESNES – PRÉCY-CHARMENTRAY – Année 2015 / 2016.**

Les conventions de mise à disposition de places aux restaurants scolaires au sein du RPI à signer avec les Communes de FRESNES-SUR-MARNE d'une part et de CHARMENTRAY d'autre part pour l'année scolaire 2015 / 2016 sont approuvées.

### **CANTINE SCOLAIRE – AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS.**

Afin de tenir compte de l'augmentation du prix de revient du repas à la cantine scolaire, le tarif du repas qui est actuellement à 4,50 € est fixé à 4,60 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

### **AUGMENTATION DU PRIX DE L'ETUDE DIRIGEE.**

Le tarif de l'étude dirigée qui est actuellement à 1,50 € l'heure – inchangé depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002 – est fixé à 2,00 € à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

## **SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET COMMUNAL 2016.**

### **Délibération n° 05 - Séance du 11 Avril 2016 - RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE.**

Afin de rectifier la confusion entre deux associations lors de la délibération citée en objet, la subvention d'un montant de 1 000 € sera versée à l'association « La Maison du Possible » et non à l'association « Parents en colère ».

### **QUESTIONS DIVERSES.**

A la demande du Receveur Municipal, Madame le Maire a procédé à une rectification d'écritures budgétaires en section d'investissement. Un crédit supplémentaire de 116 911,44 € a été inscrit en dépenses pour l'opération n°13 « Travaux de Voirie » afin de respecter l'équilibre du Budget 2016 qui présentait un excédent de recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.